



# La Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés (CETD)

De renommée internationale et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Val de Loire bénéficie auprès des visiteurs d'une image associant le fleuve à des sites monumentaux emblématiques de l'Histoire de France. Le tourisme y est un secteur économique majeur.

L'intégration du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique constitue, l'un des enjeux fondamentaux du tourisme de demain. Il importe donc que les professionnels du secteur s'engagent dans une démarche différenciée et construisent des produits adaptés à ce contexte. C'est la stratégie proposée par la Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés (CETD).

Depuis décembre 2014, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est agréé CETD pour la qualité de son projet de politique touristique en termes de préservation et de valorisation du patrimoine naturel ou culturel.



© Nicolas Van Ingen  
Île à Gennes-Val de  
Loire

**EUROPARC**  
F E D E R A T I O N



**LA CHARTE EUROPÉENNE  
DU TOURISME DURABLE DANS  
LES ESPACES PROTÉGÉS**

---

## MAIS QU'EST-CE QUE LA CETD ?

Dès 1995, la définition d'une CETD dans les espaces protégés s'amorce. Elle est envisagée comme une contribution à l'Agenda 21 des Nations Unies, établi au sommet de la Terre de Rio en 1992.

Porté par la Fédération des espaces protégés d'Europe (Europarc), cet outil est le signe d'un engagement fort du territoire et de ses acteurs touristiques, animé par une démarche de progrès autour des trois piliers du développement durable : développement économique, social et environnemental équilibré. Aujourd'hui, **119 espaces protégés, situés dans 16 pays d'Europe, sont signataires de la CETD.**

---

## QUELS SONT LES TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CETD ?

- **SENSIBILISER** : accroître l'intérêt et le soutien pour les espaces protégés en tant que partie fondamentale de notre patrimoine qui doit être préservée et appréciée par les générations présentes et futures.
- **COOPÉRER** : encourager les espaces protégés à animer localement un réseau d'acteurs et à partager une vision commune pour le développement d'une nouvelle forme de tourisme respectueuse des équilibres.
- **DÉVELOPPER** : gérer le tourisme dans les espaces protégés de manière durable, en prenant en compte les besoins de l'environnement, des habitants, des entreprises locales et des visiteurs.

---

## ET LES TROIS VOLETS DE LA CETD ?

La démarche CETD s'appuie sur un partenariat étroit entre les gestionnaires d'espaces protégés, les organismes institutionnels, les prestataires touristiques, les tour-opérateurs et les acteurs locaux.

Trois types d'acteurs peuvent donc prétendre à la CETD : l'espace protégé, les prestataires touristiques et les tour-opérateurs. Leur participation est formalisée dans trois volets opérationnels différents mais liés entre eux.

- Le volet 1 s'intéresse à l'espace protégé et à sa stratégie de tourisme durable. Sur la base d'un dossier de candidature complet, cet agrément est délivré par Europarc pour une durée de 5 ans à l'espace protégé qui s'engage à réaliser un programme d'actions associant développement économique, préservation de l'environnement/patrimoines et équité sociale.
- Le volet 2 complète le volet 1. Il se consacre à organiser les relations entre l'espace protégé et les prestataires touristiques du territoire. Pour les entreprises, c'est un engagement à : adopter des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement, améliorer leurs offres, soutenir la conservation des patrimoines... L'espace protégé délivre un agrément d'entreprise « partenaire de la CETD ».
- Le volet 3 concerne les tour-opérateurs et les agences de voyages qui développent leurs activités dans les espaces protégés. Cette certification en trois volets garantit un même engagement d'un bout à l'autre de la chaîne touristique.

---

## QUELS SONT LES DIX PRINCIPES DU TOURISME DURABLE DE LA CETD ?

1. **Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique** dans et autour de l'espace protégé.
2. **Élaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable** et un plan d'actions pour l'espace protégé.
3. **Protéger et mettre en valeur l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé**, pour et par le tourisme, et le protéger d'un développement touristique abusif.
4. **Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité** pour tous les aspects de leur visite.
5. **Communiquer de manière effective** auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone.
6. **Promouvoir les produits touristiques spécifiques** permettant la découverte et la compréhension de ce paysage.
7. **Approfondir la connaissance de l'espace protégé** et les questions de viabilité parmi les parties concernées par le tourisme.

8. Veiller à ce que **le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux.**
  9. **Accroître les bénéfices du tourisme** pour l'économie locale.
  10. **Surveiller et influencer les flux de visiteurs** afin de réduire les impacts négatifs.
- 

## QUELS AVANTAGES POUR LA STRUCTURE, LES PARTENAIRES ET LE TERRITOIRE ?

---

- Des **avantages économiques, sociaux et environnementaux** d'un tourisme durable bien géré.
  - Davantage d'**envergure au niveau national et européen**, en tant que modèle d'espace protégé travaillant en faveur d'un tourisme durable.
  - Davantage de **crédibilité** parmi les éventuelles organisations partenaires de financement.
  - Des **relations renforcées** avec les acteurs du tourisme local et l'industrie touristique.
  - De **nouvelles idées et améliorations pour le développement du tourisme durable**, provenant d'une évaluation interne et externe.
  - Des **opportunités d'échanges** de compétences et d'expériences au sein d'un réseau dynamique d'espaces protégés adhérant à la CETD, dans toute l'Europe.
- 

## EN SAVOIR PLUS

---





# Vous aimerez aussi



## Le portail du tourisme durable

Bienvenue sur l'espace de travail et de mise à disposition des documents de la CETD.

[Lire la suite +](#)

---



## Attribution de la marque "Valeurs Parc naturel régional"

TOURISME ET LOISIRS

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Vous souhaitez affirmer votre savoir-faire et votre éthique, vous différencier de la concurrence ? Vous êtes une entreprise située sur le territoire...

[Lire la suite +](#)

---



## Aide au montage de projets touristiques

TOURISME ET LOISIRS

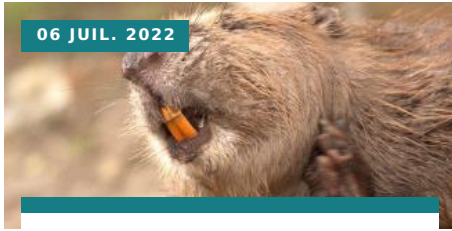
DÉVELOPPEMENT LOCAL

Vous avez un projet touristique relatif à un équipement ou à un service ? Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine peut vous aider. Individuel...

[Lire la suite +](#)

---

# Les plus consultés



## Dents de la Loire

**SORTIE** **ANIMAUX**

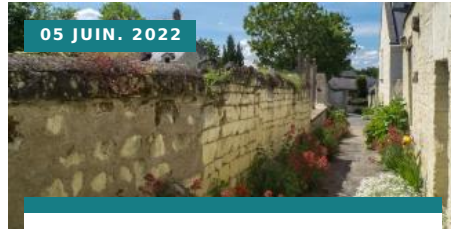
**Blaison-Gohier**

**Loire Odysée**

Connaissez-vous les dents de la Loire ? Partez à la découverte du plus gros rongeur ligérien aux dents aiguisées : le Castor d'Europe. Invisible en...

[Lire la suite +](#)

---



## Des fleurs et des couleurs à foison

**SORTIE** **PLANTES**

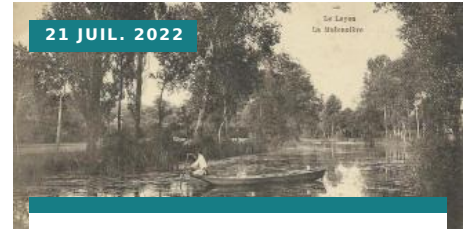
**Le Coudray-Macouard**

### Villages et Promenades Botaniques en Sud-Saumurois

Rendez-vous au Coudray-Macouard pour découvrir les ruelles fleuries de ce village de charme aux vieilles demeures remarquables. Visitez également le...

[Lire la suite +](#)

---



## Balade au pays du Layon et du charbon

**SORTIE**

**PATRIMOINE BÂTI ET HISTOIRE**

**Saint-Georges-sur-Layon**

### Service animation du patrimoine de Doué-en-Anjou

Partez sur les traces de la production de charbon et son transport sur le Layon à Saint-Georges-sur-Layon. Au cours d'une balade d'1h30, découvrez la...

[Lire la suite +](#)

---